

**RAPPORT N°01/4-15
au Conseil Municipal**

OBJET

AFFECTATION DES MOYENS AUX GROUPES D'ELUS MUNICIPAUX

La Loi sur le financement de la vie politique autorise les villes de plus de 100 000 habitants à affecter des moyens pour le fonctionnement des groupes d'élus.

Les dépenses de rémunération des personnels affectés auprès de chaque groupe d'élus sont plafonnées à 25 % des indemnités versées aux élus.

Les dépenses relatives à l'affectation d'un local, à l'achat de matériel de bureau ou à la prise en charge de frais de documentation, de courrier ou de télécommunications de chaque groupe d'élus ne sont pas plafonnées.

Je vous propose de répartir les moyens affectés proportionnellement à l'effectif des groupes.

Dans la limite des crédits résultant de la répartition proportionnelle, l'affectation des personnels se fera dans les conditions suivantes :

- les cadres de catégorie A seront rémunérés sur la grille des attachés territoriaux en fonction de leur profil, notamment de l'expérience professionnelle ;
- les agents de catégorie B et C seront rémunérés sur l'échelle des agents administratifs ou sur la grille de salaire des agents non-titulaires adoptée par le Conseil Municipal le 6 octobre 1990 en fonction de leur profil, notamment de leur expérience professionnelle.

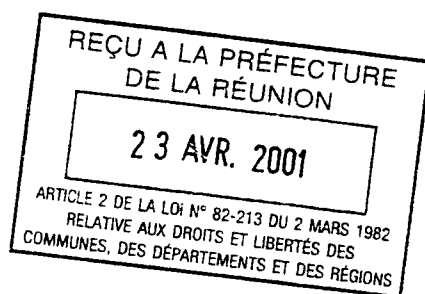
Une Délibération distincte devra être prise pour créer les emplois nécessaires.

La propriété des matériels de bureau affectés à chaque groupe demeure communale. Aussi, convient-il d'interpréter, dans le silence de la Loi et de sa circulaire d'application, que la maintenance de ces matériels est à la charge de la Commune.

En conséquence, je vous propose la prise en charge par la Commune des dépenses d'entretien courant et de réparation liée à l'usure normale des matériels de bureau affectés à chaque groupe d'élus, à l'exclusion des dépenses pour autres réparations et pour l'achat de consommables.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N°01/4-15
au Conseil Municipal
en séance du jeudi 12 avril 2001**

OBJET

AFFECTATION DES MOYENS AUX GROUPES D'ELUS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son Article 88 ;

Vu la Loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/4-15 du Maire ;

Vu le rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(1 vote contre - 2 abstentions, dont 1 par procuration)**

ARTICLE 1

Décide de répartir les moyens financiers en personnel et autres proportionnellement à l'effectif des groupes d'élus.

ARTICLE 2

Décide que l'affectation des personnels se fera dans les conditions suivantes :

- les cadres de catégorie A seront rémunérés sur la grille des attachés territoriaux en fonction de leur profil, notamment de l'expérience professionnelle ;

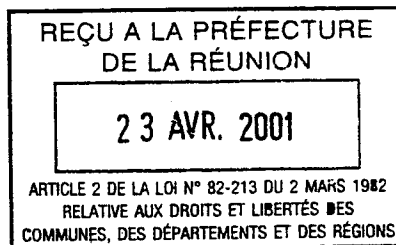
- les agents de catégorie B et C seront rémunérés sur l'échelle des agents administratifs ou sur la grille de salaire des agents non-titulaires adoptée par le Conseil Municipal le 6 octobre 1990 en fonction de leur profil, notamment de leur expérience professionnelle.

ARTICLE 3

Décide de prendre en charge sur le budget de la Commune les dépenses d'entretien courant et de réparation liées à l'usure normale des matériels de bureau affectés à chaque groupe d'élus, à l'exclusion des dépenses pour autres réparations et pour l'achat de consommables.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le **20 AVR. 2001**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



L'an DEUX MIL UN, le JEUDI 12 AVRIL, à 17 h 39, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire (séance clôturée à 20 h 41).

ETAIENT PRESENTS

René-Paul VICTORIA/ Jean-Jacques MOREL/ Dominique FOURNEL/ Nassimah MANGROLIA-JUAN/ Ibrahim DINDAR/ Patricia HOARAU/ Gino PONIN-BALLOM/ Serge HOARAU/ Christian ALBANY/ Albert LEBON/ Patricia SALIMINA/ Georges FRUTEAU DE LACLOS/ Pascal HO-CHUI/ Claudine GERMAIN/ Jean-Claude PAYET/ Rose Mai AIMART/ Freddy SAMY/ Marie Julianne BABEF/ Antoine Henri LAURET/ Marie-Ghislaine RAMASSAMY/ Jean-Pierre FOURTOY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Marie-Aliette DE FLORE/ Hervé MARODON/ Hélène YOULA/ Minh CHANE-TUNE/ Nicole LAURET/ Josiane PEPIN/ Daniel POUNY/ Jean-Pierre SERVEAUX/ Jeannine SISAHAYES/ Rose-May LAW KI/ Nadine ECLAPIER/ Jean-Hugues POYNIN/ Pascal GRONDIN/ Marie-Claude DAMON/ Sonia IBAO/ Richemont SOUCRAMANIEN/ Nalini VELOUPOULE-MERLO/ Nathalie CLAIN/ Paul HOARAU/ Michel TAMAYA/ Edith NALEM/ Sudel FUMA/ Marie-Cécile SEIGLE-VATTE/ Alain ARMAND/ Hajasoa PICARD/ Yasmina PANSBHAYA-HATIA/ Erick FONTAINE/ Marie Monique ORPHE

ETAIENT REPRESENTES

Gilda BABY
Charles-Henri GERARD
Aude PALANT-VERGOZ
Camille SUDRE

par René-Paul VICTORIA
par Claudine GERMAIN
par Paul HOARAU
par Yasmina PANSBHAYA-HATIA

Les membres présents (50 sur 55) formant la majorité de ceux actuellement en exercice ont pu délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la Loi du 5 avril 1884 (Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. A l'unanimité des votants, Nathalie CLAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

en l'absence du Maire
en application de l'Article L. 2131-11
du Code Général des Collectivités Territoriales

MISE AUX VOIX DES RAPPORTS

- Jean-Jacques MOREL	Mise aux voix	→	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6572
- Jean-Jacques MOREL	Mise aux voix	→	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6573
- Dominique FOURNEL	Mise aux voix	→	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6574 secteurs économie/ coopération insertion/ prévention social environnement
- Patricia HOARAU	Mise aux voix	→	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6574 Contrat de Ville secteurs animation culture jeunesse social sports insertion/ prévention

en l'absence du Maire
 en application de l'Article L. 2131-11
 du Code Général des Collectivités Territoriales (suite)

MISE AUX VOIX DES RAPPORTS

- Patricia HOARAU	Mise aux voix	→	Rapport n° 01/4-10
- Nassimah MANGROLIA-JUAN	Mise aux voix	→	Rapport n° 01/4-40

Article L. 2131-11
 du Code Général des Collectivités Territoriales

ELUS INTERESSES

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports ci-après.

MEMBRE DU (DE LA)			
- René-Paul VICTORIA	Société Immobilière du Département de La Réunion Société d'Equipement du Département de La REunion	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6572
- Nassimah MANGROLIA-JUAN	SOCIÉTÉ DIONYSIENNE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		
- Ibrahim DINDAR	Société Immobilière du Département de La Réunion		
- Pascal HO-CHUI	SOCIÉTÉ DIONYSIENNE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		
- Hervé MARODON	Société d'Economie Mixte d'Aménagement, de Développement et d'Equipement de La Réunion		
- Gilda BABY	Société d'Economie Mixte de PROMOTION Immobilière		
(1) Charles-Henri GERARD	SOCIÉTÉ DIONYSIENNE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		
- Pascal GRONDIN	SOCIÉTÉ DIONYSIENNE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		
- Alain ARMAND	SOCIÉTÉ DIONYSIENNE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		
- René-Paul VICTORIA	Caisse des Ecoles Centre Communal d'Action Sociale	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6573
- Albert LEBON	Centre Communal d'Action Sociale		
- Georges FRUTEAU DE LACLOS	Centre Communal d'Action Sociale		
- Rose Mai AIMART	Caisse des Ecoles		
- Marie-Ghislaine RAMASSAMY	Caisse des Ecoles Centre Communal d'Action Sociale		
- Hélène YOULA	Caisse des Ecoles		
- Josiane PEPIN	Caisse des Ecoles		
(2) Gilda BABY	Centre Communal d'Action Sociale		
- Daniel POUNY	Centre Communal d'Action Sociale		
- Nadine ECLAPIER	Caisse des Ecoles Centre Communal d'Action Sociale		
- Edith NALEM	Centre Communal d'Action Sociale		
- Marie Monique ORPHE	Centre Communal d'Action Sociale		
- Patricia SALIMINA	Association Canta Réunion	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6574 secteur animation
- Dominique FURNEL	Natation Saint-Denis Réunion	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6574
- Christian ALBANY	Association Sportive Automobile Réunion		secteur
- Claudine GERMAIN	Vélo Club Saint-Denis		sports
- Josiane PEPIN	Club Sportif Saint-Denis Bicross		

(1) élus absents
 (2) à la séance du Conseil Municipal

ELUS INTERESSES		Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales	(suite)
- René-Paul VICTORIA	Association Dionysienne de Promotion Economique	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6574
- Jean-Jacques MOREL	Association Dionysienne de Promotion Economique		secteur
- Ibrahim DINDAR	Association Dionysienne de Promotion Economique		économie/ coopération
- Serge HOARAU	Association Dionysienne de Promotion Economique		
- Christian ALBANY	Association Dionysienne de Promotion Economique		
- Jean-Claude PAYET	Association Dionysienne de Promotion Economique		
- Jean-Hugues POYNIN	Association Dionysienne de Promotion Economique		
- Sonia IBAO	Association Dionysienne de Promotion Economique		
- René-Paul VICTORIA	Mission Locale Nord	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6574
- Gino PONIN-BALLOM	Association pour la Gestion de l'insertion à Saint-Denis		secteur
- Freddy SAMY	Association pour la Gestion de l'insertion à Saint-Denis		insertion/ prévention
- Jean-Baptiste RIVIERE	Mission Locale Nord		
- Minh CHANE-TUNE	Mission Locale Nord		
- Nathalie CLAIN	Mission Locale Nord		
- Hajasoa PICARD	Association Femmes des Camélias	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6574 secteur social
- René-Paul VICTORIA	Saint-Denis 2000	Rapport n° 01/4-02	Chap./ Art. 6574
- Jean-Jacques MOREL	Saint-Denis 2000		Contrat de Ville
- Dominique FOURNEL	Saint-Denis 2000		secteurs
- Nassimah			animation
- MANGROLIA-JUAN	Saint-Denis 2000		culture
- Ibrahim DINDAR	Saint-Denis 2000		jeunesse
- Gino PONIN-BALLOM	Saint-Denis 2000		social
- Serge HOARAU	Saint-Denis 2000		sports
- Pascal HO-CHUI	Saint-Denis 2000		insertion/ prévention
- Jeannine SISAHAYES	Collectif Sud Saint-Denis		
- Paul HOARAU	Saint-Denis 2000		
- Albert LEBON	Société Dionysienne de Gestion des Equipements	Rapport n° 01/4-03	Chap./ Art. 6574
- Nalini			SEM
- VELOUPOULE-MERLO	Société Dionysienne de Gestion des Equipements		
- Albert LEBON	Compagnie Générale des Eaux	Rapport n° 01/4-03 et Rapport n° 01/4-04	
		Rapport n° 01/4-07 et Rapport n° 01/4-08	
- René-Paul VICTORIA	Saint-Denis 2000	Rapport n° 01/4-10	
- Jean-Jacques MOREL	Saint-Denis 2000		
- Dominique FOURNEL	Saint-Denis 2000		
- Nassimah			
- MANGROLIA-JUAN	Saint-Denis 2000		
- Ibrahim DINDAR	Saint-Denis 2000		
- Gino PONIN-BALLOM	Saint-Denis 2000		
- Serge HOARAU	Saint-Denis 2000		

(confer suite à la page 4/ 4)

ELUS INTERESSES

Article L. 2131-11
du Code Général des Collectivités Territoriales (suite)

- Pascal HO-CHUI	Saint-Denis 2000	Rapport n° 01/4-10
- Jeannine SISAHAYES	Collectif Sud Saint-Denis	
- Paul HOARAU	Saint-Denis 2000	
- Albert LEBON	Société Dionysienne de Gestion des Equipements	Rapport n° 01/4-16
- Nalini VELOUPOULE-MERLO	Société Dionysienne de Gestion des Equipements	
- René-Paul VICTORIA	Association Dionysienne de Promotion Economique	Rapport n° 01/4-40
- Jean-Jacques MOREL	Association Dionysienne de Promotion Economique	
- Ibrahim DINDAR	Association Dionysienne de Promotion Economique	
- Serge HOARAU	Association Dionysienne de Promotion Economique	
- Christian ALBANY	Association Dionysienne de Promotion Economique	
- Jean-Claude PAYET	Association Dionysienne de Promotion Economique	
- Jean-Hugues POYNIN	Association Dionysienne de Promotion Economique	
- Sonia IBAO	Association Dionysienne de Promotion Economique	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **20 AVR. 2001** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 50 sur 55.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

